

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|--|--|
| Title - Sujet Flow Particle Image Analyzer | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 23145-140676/A | Date 2014-03-10 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 23145-140676 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-239-6448 | |
| File No. - N° de dossier VIC-3-36225 (239) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-04-22 | Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Large, Kathy | Buyer Id - Id de l'acheteur vic239 |
| Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-8456 () | FAX No. - N° de FAX (250) 363-0395 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES CANMET LAB 1 OIL PATCH DRIVE DEVON ALBERTA T9G 1A8 CANADA | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

- Annexe A Besoin
Annexe B Base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-03-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **15 jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin

d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir annexe A1 – Exigences obligatoires minimales et évaluation technique

1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA A0220T (2013-04-25)* Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable,

ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat
1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Les soumissionnaires qui sont intégrés, y compris ceux participant à l'appel d'offres en tant que joint-venture, doivent joindre à leur offre ou peu après une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels du soumissionnaire. Les soumissionnaires qui soumissionnent comme entreprise individuelle, ceux participant à l'appel d'offres en tant que joint-venture, doivent joindre à leur offre ou peu après le nom du propriétaire. Les soumissionnaires qui soumissionnent en tant que sociétés, entreprises ou sociétés n'ont pas besoin de fournir de listes de noms.

Liste des noms applicables et des positions de tous les individus qui sont actuellement administrateurs ou propriétaires :

| Nom | Poste |
|-----|-------|
| | |
| | |
| | |

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)(<https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Voir l'annexe B.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Kathy Large, Agente d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
401-1230 Government St, Victoria, B.C. V8W 3X4

Téléphone: (250) 363-8456

Télécopier: (250) 363-0395

Courriel: kathy.large@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Government of Canada

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Solicitation No. - N° de l'invitation
23145-140676/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
23145-140676

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-3-36225

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic239
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

7. Paiement

7.1 Base de paiement

See Annex B.

7.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2011-05-16), Limite de prix

7.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12), Paiement unique

7.4 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA B7500C* (2006-16-16) Marchandises excédentaires

8. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ .

ANNEXE « A »

BESOIN

Contexte :

Les sables bitumineux sont constitués d'un mélange complexe d'hydrocarbures, de grains de sable grossiers, de minéraux fins, de particules d'argile, d'eau de formation et d'électrolytes. La récupération du bitume (extraction du bitume des sables bitumineux) est généralement effectuée au moyen d'eau aérée et d'un traitement de la mousse. Le traitement de la mousse est le procédé qui consiste à éliminer les contaminants aqueux et solides de la mousse afin d'obtenir un produit bitumineux propre. Dans le traitement de la mousse avec un solvant paraffinique (Paraffinic Solvent Froth Treatment, PSFT), la mousse est diluée au moyen d'un solvant aliphatique pour réduire la viscosité et la densité de la phase huileuse, accélérant ainsi le dépôt des impuretés dispersées dans la phase par gravité ou centrifugation. Le mélange de solvant aliphatique selon le rapport solvant-bitume (S/B) requis entraîne la formation d'agrégats composés de gouttelettes d'eau émulsifiée (WD), de particules minérales solides dispersées (DS) et d'asphaltènes précipités (PA). Les agrégats WD/DS/PA dans le bitume dilué avec le solvant se déposent en zone et le taux de déposition est fortement influencé par la structure, la dimension et la forme des agrégats^{1, 2}. La dimension, la forme, le diamètre équivalent, la porosité, la densité et la fraction volumique des agrégats jouent des rôles essentiels dans la vitesse de déposition des agrégats, un élément essentiel de l'efficacité du processus de PSFT^{1,2}.

Références

¹ J. Zawala, T. Dabros, H.A. Hamza, « Settling Properties of Aggregates in Paraffinic Froth Treatment », Energy & Fuels, 26(2012) 5775-5781.

² J. Zawala and T. Dabros, « Settling Properties of Aggregates in Paraffinic Bitumen Froth Treatment », Surfactants in Solutions 2012 conference, Edmonton, Canada June 24-28, 2012.

Besoin :

Le ministère des Ressources naturelles du Canada (RNCan) a besoin d'un analyseur d'image de particules à écoulement (Flow Particle Image Analyzer, FPIA). Consulter les exigences obligatoires minimales pour plus de détails.

Annexe A1 : Exigences obligatoires minimales et évaluation technique

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR CETTE SECTION. Votre proposition doit aborder chaque point et également être conforme, sinon elle sera jugée irrecevable et ne fera l'objet d'aucun autre examen plus poussé. S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans le tableau, inscrire un numéro de RIS (renvoi à de l'information supplémentaire) et fournir les détails appropriés sur une autre page dans votre proposition.

REMARQUE : Lorsqu'aucun document publié n'est actuellement disponible (ou applicable), inscrire l'abréviation CSP (pour « Certifié par la signature de la proposition »).

Tout fournisseur intéressé doit présenter un énoncé de ses capacités afin de démontrer que son produit répond aux exigences suivantes :

| Article | Description | Énoncé de capacités/Réponses du soumissionnaire | Conforme | Non conforme | Numéro RIS du soumissionnaire |
|---|---|---|----------|--------------|-------------------------------|
| Temps de balayage, d'analyse d'image et de traitement | Doit être inférieur à dix (10) minutes. | | | | |
| Orientation des particules | Les particules doivent être orientées de manière à placer la plus grande surface de la particule face à la caméra à dispositif de couplage de charge (CCD). | | | | |
| Identification des particules | Doit pouvoir identifier les particules de l'ordre de 1 µm à au moins 250 µm. | | | | |
| Caractérisation des paramètres morphologiques | Capacité de caractériser entièrement les particules au moyen d'un certain nombre de paramètres morphologiques. Les paramètres morphologiques comprennent | | | | |

| | | | | | |
|-------------------------|--|--|--|--|--|
| | deux diamètres équivalents fondés sur la surface (le diamètre d'un cercle ayant la même surface) et le périmètre (le diamètre d'un cercle ayant le même périmètre), la longueur, la largeur, le périmètre, la surface, la distance minimale et maximale à partir du centre de la masse, les diamètres de Ferret horizontaux et verticaux (les dimensions horizontales et verticales de la particule mesurées par compas en fonction de l'orientation de cette particule), la convexité, la circularité, la solidité et le rapport de longueur sur largeur. Pour chacun de ces paramètres, une distribution statistique doit être calculée et combinée dans un diagramme de dispersion. | | | | |
| Attribution des valeurs | Doit pouvoir attribuer à chaque pixel une valeur | | | | |

| | | | | | |
|---------------------------|---|--|--|--|--|
| | fondée sur la surface couverte par ce pixel, en fonction de la relation avec ses voisins immédiats. | | | | |
| Agrandissement de l'image | Les images doivent être faciles à agrandir et trier en fonction de tout paramètre de dimension ou de forme, permettant à l'opérateur de détecter facilement et rapidement toute anomalie ou la présence de particules étrangères inattendues. | | | | |
| Volume de particules | L'unité doit pouvoir effectuer l'analyse statistique d'un nombre important de particules (jusqu'à 250 000) en peu de temps — moins de (10) minutes. | | | | |
| Compatibilité | Doit pouvoir travailler avec de l'eau, des alcools communs et des solvants organiques comme le toluène, le pentane et l'heptane. | | | | |

| | | | | | |
|---------------------------------|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
| Analyse des images | Le logiciel doit pouvoir épurer les données brutes et supprimer le bruit erroné. | | | | |
| Capacités de correction du fond | Le logiciel doit pouvoir appliquer une correction de fond pour éliminer toute absence d'uniformité dans les conditions d'éclairage lumineux. | | | | |
| Analyse | Le logiciel doit permettre d'autres manipulations des données (aptitude de superposer les résultats de différentes mesures sur un tracé unique aux fins de comparaison immédiate) et de comparer de multiples dossiers pour détecter les légères différences et les tendances des principaux paramètres. | | | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
23145-140676/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
23145-140676

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-3-36225

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic239
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

TARIFICATION : Le prix de la soumission doit être donné en dollars canadiens, à l'exclusion de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée, et comprendre le rendu de droits acquittés (DDP): **Devon, Alberta, T9G 1A8** (Incoterms 2000), les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Aucun autre frais ne pourra être facturé.

Livraison:

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :
Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) Devon Alberta T9G 1A8

Livraison: 1 Oil Patch Drive, Devon, Alberta, T9G 1A8

Date de livraison

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les 3 semaines à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

| Article | Description | Qté | Unité | Prix | Prix Calculé \$ CA |
|--|---|-----|-------|------|-----------------------|
| 1 | un analyseur d'image de particules à écoulement (Flow Particle Image Analyzer, FPIA) | 1 | Ch. | | |
| Prix offert évalué total (TPS/TVH en sus) | | | | | |